

# Assemblée générale

Mercredi 6 septembre 2023 à 12h30  
à l'amphithéâtre 2-53-284

## Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la **218<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 6 juin 2023**.
  - 4.1 Suites au procès-verbal.
5. Information :
  - 5.1 Mot de la présidence
  - 5.2 CRT
  - 5.3 Négo-mob
6. Priorisation des demandes du **cahier de négociation** ([Recommandations 1](#))
7. Mobilisation avant le vote du 3 octobre
8. Entérinement de la réorganisation de l'exécutif ([Recommandations 2](#))
9. Élections :
  - 9.1 Nomination d'un.e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs.
  - 9.2 Comités institutionnels
    - 9.2.1 Commission des études (**I-02**)
      - Famille des Sciences de la nature : fin de mandat, juin 2024
    - 9.2.2 Conseil d'administration (**I-03**) :
      - 1 postes (Remplacement) : fin de mandat, juin 2024
    - 9.2.3 Comité de sélection des projets d'innovation pédagogique (**I-11**) :
      - 1 poste : fin de mandat, juin 2025
      - 1 postes (Remplacement) : fin de mandat, juin 2024
    - 9.2.4 Comité consultatif des arts et de la culture (**I-13**)
      - 1 poste Secteur préuniversitaire autre qu'artistique : fin de mandat, juin 2025
    - 9.2.5 Comité éthique de l'utilisation des animaux (**I-14**)
      - 1 poste Techniques de santé animale (résolution départementale à entériner) : fin de mandat, juin 2025
  - 9.3 Comités syndicaux
    - 9.3.1 Élection au comité de surveillance (**Syndical-01**) : fin de mandat, décembre 2023
10. Divers
11. Levée de l'assemblée.

Evelyne Letendre, secrétaire  
1er septembre 2023

---

## Recommandations

### **(6.) Priorisation des demandes du cahier de négociation** **Recommandation 1**

« Que le SPECS-CSN soutienne dans les instances de l'ASPPC la priorisation des demandes telle qu'entérinée par l'assemblée générale. »

### **(8.) Entérinement de la réorganisation de l'exécutif** **Recommandation 2**

« Conformément aux statuts et règlements (5.04), il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN entérine la redistribution des responsabilités qui étaient assumées par Amélie Gauthier au sein de l'exécutif pour la session d'automne 2023 et qu'un processus d'élection soit démarré pour élire une nouvelle personne au poste de conseillère ou conseiller qui commencerait son mandat en janvier 2024. »